

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Plénière

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat pour enregistrer une décision adoptée par la Conférence des Parties après examen du document CoP15 Doc.10.2 à sa deuxième séance plénière.

Concernant la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

A l'adresse du Comité permanent

- 15.xx Le Comité permanent analysera le protocole d'accord actuel entre la CITES et la FAO, déterminera le plan de coopération entre la CITES et la FAO sur les questions de sylviculture et veillera à ce que la coopération entre la FAO et la CITES ait lieu à l'avenir dans le cadre de ce protocole d'accord.